



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1644 II
SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025

Crédit de 4 021 300 francs destiné à l'acquisition d'équipements en mobilier et de matériel d'exploitation pour les futurs usages et entretien du Service des écoles et institutions pour l'enfance (PR-1644 II)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 65 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 4 021 300 francs destiné à l'acquisition d'équipements en mobilier et de matériel d'exploitation pour les futurs usages et entretien du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 021 300 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

La Présidente:

Livia Zbinden